

**MAIRIE**  
de  
**PUITS**  
21400

## **AVIS**

*Le secrétariat de mairie ne sera pas assuré le jeudi 19 avril.*

A partir du 1er février 2018, l'EHPAD de LAIGNES n'assurera plus la livraison des repas à domicile mais continuera la confection de ces repas. Le CCAS de LAIGNES se chargera de la livraison. Ce nouveau système, porté par le CCAS, amène toutefois un avantage.

Grâce à cette solution, les bénéficiaires de ce service pourront prétendre à un crédit d'impôt de 50% sur le prix de la livraison des repas. Une déclaration fiscale annuelle sera fournie et devra être jointe à la déclaration d'impôts. Pour ceux qui ne paient pas d'impôts, ils recevront un chèque du Trésor Public du montant de 50 % de la livraison annuelle.

Le repas livré sera facturé à 10 € à compter du 1er février 2018.

**Ex : Prix du repas : 5.45 €, livraison : 4.55 € soit un prix du repas livré à 10 €**

**Crédit d'impôt : 50 % de 4.55 € soit 2.27 €**

**Prix du repas livré après déduction des impôts : 7.73 €**

